



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental pour la période allant du 25 juillet au 15 octobre 2001

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1338 (2001) du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2001, par laquelle le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) jusqu'au 31 janvier 2002. Dans cette résolution, le Conseil a souligné la nécessité d'une présence internationale substantielle au Timor oriental après l'indépendance, et m'a prié de lui faire des recommandations détaillées à cet égard, en étroite consultation avec le peuple timorais et en coordination avec les autres acteurs internationaux et bilatéraux pertinents.

2. Le présent rapport porte sur les faits nouveaux survenus au Timor oriental depuis mon rapport du 24 juillet 2001 (S/2001/719) et sur les progrès accomplis dans la mise en place d'une présence internationale au Timor oriental après l'indépendance. Au cours de cette période, le Conseil a entendu, le 30 juillet, un exposé en séance publique (voir S/PV.4351); le 23 août, un exposé en séance privée sur les préparatifs des élections; et le 10 septembre, un exposé en séance publique sur le bon déroulement des élections à l'Assemblée constituante (voir S/PV.4367).

3. Le présent rapport est divisé en trois parties. La première contient une évaluation des progrès réalisés dans l'exécution des principaux éléments du mandat de l'ATNUTO. La deuxième fait le bilan des efforts déployés pour appuyer le développement économique et social du Timor oriental. La troisième indique les grandes lignes de la structure proposée pour la mission

qui succédera à l'ATNUTO au Timor oriental après l'indépendance, ainsi que les ressources nécessaires pour mener à bien le mandat prévu dans les résolutions 1272 (1999) et 1338 (2001) du Conseil de sécurité.

II. Transition vers l'indépendance

A. Évolution politique

4. Depuis mon rapport du 24 juillet, trois étapes cruciales ont été franchies dans la marche du Timor oriental vers l'indépendance : l'élection d'une Assemblée constituante; le début du processus de rédaction de la Constitution, qui doit durer 90 jours, et la formation d'un conseil des ministres composé uniquement de Timorais de l'Est.

5. Après les élections pacifiques à l'Assemblée constituante, qui ont eu lieu le 30 août et auxquelles 91,3 % des électeurs ont participé, la Commission électorale indépendante a annoncé le 10 septembre les résultats définitifs après les avoir vérifiés et a conclu que, selon les critères établis, les élections avaient été libres et régulières. Le 15 septembre, mon Représentant spécial, Sergio Vieira de Mello, a présidé à l'investiture des 88 membres de l'Assemblée constituante.

6. À la suite de l'élaboration et de l'adoption de son règlement intérieur, le 8 octobre, l'Assemblée a créé un comité chargé de faire des recommandations sur la Constitution et d'en surveiller la rédaction. Les membres du Comité sont saisis des rapports de 13 commissions constitutionnelles, qui résument les vues exprimées par plus de 36 000 Timorais et portent



notamment sur les questions suivantes : souveraineté nationale et territoriale; nom et drapeau du pays; système de gouvernement – présidentiel ou semi-présidentiel, centralisé ou décentralisé; économie, fiscalité et investissements; langue et citoyenneté. Les membres de l'Assemblée ont suivi un cours de formation de trois jours organisé par l'Union interparlementaire, qui est le premier d'une série de sessions de formation portant sur les questions de procédure, les pratiques législatives et l'étude comparative des constitutions de différents pays.

7. Le 20 septembre, mon Représentant spécial a nommé le « second gouvernement de transition ». Le choix de ses 20 ministres, vice-ministres et secrétaires d'État, tous Timorais, reflète les résultats des élections du 30 août et tient compte aussi des compétences requises dans les différents secteurs, tout en mettant l'accent sur la jeunesse et la représentation géographique. Un Conseil des ministres, qui a à sa tête un Premier Ministre, Mari Alkatiri, préside le gouvernement de transition et supervise l'administration publique du Timor oriental. C'est la première fois que le gouvernement du Timor oriental est dirigé par des Timorais de l'Est, quoique sous l'autorité générale de mon Représentant spécial.

8. Des relations régionales étroites auront certainement un rôle clef à jouer dans l'instauration d'une stabilité et d'un développement durables au Timor oriental. Il y a lieu, à cet égard, de se féliciter de ce que la Présidente de l'Indonésie, Megawati Soekarnoputri, a invité mon Représentant spécial à se rendre à Jakarta le 12 septembre, avec le Premier Ministre, Mari Alkatiri, le Ministre d'État aux affaires étrangères, José Ramos-Horta, et Xanana Gusmão, pour une série d'entretiens qui ont porté essentiellement sur le règlement des questions en suspens, notamment celles qui ont trait aux frontières, aux pensions, au transit par voie de terre entre l'enclave d'Oecussi et le Timor oriental, à la coopération culturelle et aux bourses d'études.

B. Établissement d'une administration publique opérationnelle

Fonction publique

9. L'établissement d'une fonction publique efficace et opérationnelle est un élément fondamental du mandat global assigné à l'ATNUTO par la résolution

1272 (1999) du Conseil de sécurité, et est indispensable à l'instauration d'un climat social, économique et politique stable et sûr.

10. Outre les événements politiques décrits plus haut, des progrès considérables ont été accomplis au cours des deux dernières années dans la tâche qui consiste à créer de toutes pièces une fonction publique et les institutions qui s'y rattachent. À la mi-septembre 2001, l'ATNUTO avait recruté quelque 9 500 fonctionnaires timorais de l'Est, soit environ 90 % de l'objectif révisé, qui était de 10 500. Le nombre de femmes recrutées a augmenté, atteignant plus de 2 400, soit 25 % de l'effectif total. Au cours des derniers mois, l'Académie de l'administration publique a organisé des séminaires, des ateliers et des cours d'initiation à l'administration et à la gestion des affaires publiques, ainsi que des stages de formation à l'informatique et aux langues. En coopération avec le Bureau de l'administration des districts, l'Académie a maintenant formé plus de 3 400 fonctionnaires timorais de l'Est au niveau de l'administration des districts. L'Académie de la fonction publique sert aussi régulièrement de cadre à des programmes de formation financés par des donateurs à l'intention des administrateurs du Timor oriental.

11. Malgré les progrès accomplis dans le recrutement et la formation, la fonction publique du Timor oriental continue à dépendre dans une large mesure des services consultatifs et fonctionnels fournis par le personnel international ainsi que des services fournis par l'ATNUTO. Il reste encore beaucoup à faire pour transformer la bureaucratie actuelle en une administration nationale viable et durable gérée par des fonctionnaires timorais de l'Est et dotée de solides structures politiques, réglementaires et opérationnelles.

12. Les compétences et les capacités administratives de nombreux fonctionnaires restent limitées, notamment pour ce qui est des cadres supérieurs et des administrateurs. Le problème est particulièrement préoccupant en ce qui concerne les finances publiques, le système judiciaire, la direction générale des affaires publiques et la mise en place et le fonctionnement des systèmes d'administration centrale.

13. En outre, pour que les services publics continuent à fonctionner tout en étant moins tributaires de l'ATNUTO, il faudra ne pas trop exiger d'eux et fixer avant l'indépendance des normes réalistes et viables en matière de services, ce qui exigera la prise de décisions

difficiles. Il est peu probable que le niveau actuel des services puisse être maintenu par un gouvernement indépendant avec les recettes actuellement prévues. Il sera nécessaire d'abaisser les normes relatives aux services publics pour assurer la durabilité du développement au Timor oriental, ce qui risque d'être une source de frictions.

Finances publiques

14. Les finances publiques du Timor oriental devront être gérées avec un soin particulier pendant l'exercice 2001-2002, compte tenu des problèmes qui se posent actuellement et qui risquent de se poser à l'avenir. La restructuration de l'administration et le coût de la transition vers l'indépendance ont pesé lourdement sur le budget national. En outre, la réduction de l'effectif de l'ATNUTO en 2002 risque d'avoir une incidence négative sur les recettes perçues après l'indépendance, notamment les taxes sur les services et les droits sur les importations.

15. Le montant des dépenses publiques dans le budget national doit être fixé de manière à ce que les secteurs social et économique disposent de crédits suffisants, compte tenu de la capacité fiscale de l'économie à moyen terme. La gestion des finances publiques du Timor oriental est d'autant plus complexe qu'il faut obtenir l'appui des donateurs pour les deux principaux fonds d'affectation spéciale (qui servent à financer, l'un le budget national, l'autre les investissements et le relèvement), tout en coordonnant les autres sources bilatérales et multilatérales d'aide au développement. Même avec les recettes que doivent lui procurer le pétrole et le gaz, le Timor oriental devra continuer à gérer avec soin ses maigres ressources. Comme les donateurs l'ont prévu lors de la réunion qu'ils ont tenue à Canberra en juin 2001, une aide financière considérable sera nécessaire pour faire face aux dépenses renouvelables dans les années qui viennent. On cherche encore cette année à combler un déficit budgétaire de 20 millions de dollars en faisant appel aux donateurs.

16. La gestion des finances publiques exigera un minimum d'assistance technique internationale dans la période qui suivra l'indépendance, si l'on veut ne pas perdre les résultats acquis. Faute de quoi, une mauvaise gestion des finances publiques pourrait compromettre le fonctionnement général de l'administration ainsi que la confiance des donateurs dans le Timor oriental.

Justice

17. Le Bureau du Procureur adjoint pour les délits ordinaires continue de mener des enquêtes sur plus de 400 délits commis depuis novembre 1999. Entre le 1er août et le 30 septembre, les tribunaux de district ont rendu des jugements dans 28 procès.

18. La justice traditionnelle fait partie intégrante du système qui régit la vie quotidienne de la majorité des habitants du pays. Un atelier sur la justice traditionnelle, organisé en septembre 2001, a souligné la nécessité de trouver une manière d'utiliser le droit coutumier pour compléter le système judiciaire officiel.

19. La formation du personnel pénitentiaire se poursuit, et tous les membres de ce personnel sont formés aux politiques et aux procédures à suivre en temps ordinaire et en cas d'urgence. Le recrutement de personnel supplémentaire continue également. En septembre, le Groupe chargé de la défense des droits de l'homme a lancé un programme de formation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention du personnel timorais des prisons de Gleno et de Becora. Ce programme met l'accent sur les normes adoptées par les Nations Unies pour le traitement des détenus et des prisonniers ainsi que sur le règlement 2001/27 relatif à la création d'un service pénitentiaire au Timor oriental, récemment promulgué par l'ATNUTO.

20. Le système judiciaire en est encore à un stade embryonnaire et continuera d'exiger une attention soutenue. Il n'y a que 25 juges et 13 procureurs timorais de l'Est, et la majorité d'entre eux n'ont qu'une instruction secondaire et moins de deux ans de formation et d'expérience. Dans certains cas, des jugements erronés ont été rendus et il a fallu entamer de nouveaux procès. Il y a eu des tentatives d'intimidation au cours des procès qui ont entraîné, dans un des cas, la fermeture du tribunal de Baucau. Le manque de ressources, notamment le manque d'interprètes, a retardé le déroulement des procès et a prolongé indûment la détention des suspects.

21. Le règlement 2001/25 a été promulgué le 14 septembre 2001 dans le but d'accroître l'efficacité du système pénal et d'accélérer le processus judiciaire. Ce règlement introduit plusieurs mesures nouvelles, y compris la nomination de juges administrateurs pour chaque tribunal de district, la possibilité de faire juger certaines affaires par un juge unique et l'augmentation des pouvoirs de supervision du Président de la Cour d'appel du Timor oriental.

22. Mais il est clair que le système judiciaire du Timor oriental aura encore besoin, après l'indépendance, d'une aide internationale importante, notamment en matière de compétences judiciaires. Tout retrait précipité de cette aide nuirait à la sécurité du pays, car il porterait gravement atteinte au processus judiciaire et à l'état de droit et compromettrait le retour des réfugiés et la réconciliation.

Police

23. Les 1 485 membres de la Police civile des Nations Unies ont continué à remplir un double rôle : maintenir l'ordre et assurer la formation du service de police du Timor oriental. Le taux de criminalité signalé reste bas.

24. Au 30 septembre, le service de police est-timorais comptait 1 068 agents dont 126 occupaient des postes de commandement. Le 15 octobre, l'ancien directeur de l'école de police a été nommé commissaire du service. Les cadres supérieurs suivent régulièrement des cours spécialisés et de recyclage; leur comportement professionnel fait périodiquement l'objet d'évaluations et, le cas échéant, ils reçoivent un complément de formation. La formation de l'unité maritime a commencé et celle des équipes de la police antiémeute se poursuit. L'unité de protection spécialisée, l'école de police, le service chargé de la sécurité de l'aéroport et le service qui assure la sécurité des ports ont maintenant à leur tête des Est-timorais. Un plan à moyen terme d'expansion du service de police est en voie d'achèvement. Il faudra toutefois, pour l'exécuter, faire appel au soutien de donateurs, en particulier pour assurer la construction d'installations indispensables, l'achat de matériel et l'établissement de moyens de transport et de communication.

25. L'ATNUTO a fourni au service de police des documents d'information et du matériel de formation se rapportant aux droits de l'homme. Des cartes format poche concernant les droits des accusés et des suspects ont été imprimées à l'intention des membres du service et ont été distribuées à ceux-ci et à la police civile des Nations Unies qui peuvent ainsi aisément s'y reporter.

Force de défense du Timor oriental

26. Le siège de la Force de défense du Timor oriental a été établi à Dili et le nouveau centre de formation de Metinaro fonctionne à plein régime. La formation de base de 594 des 1 500 militaires que compte la Force

est à ce jour achevée. Une formation plus poussée est dispensée à 146 de ces militaires, et 50 d'entre eux se préparent en vue d'intégrer la petite unité maritime. Les 347 nouvelles recrues sont, pour leur part, en cours de formation. Un cadre institutionnel a été mis en place et un code de discipline militaire, ainsi que diverses procédures administratives ont été élaborés.

C. Création de conditions de sécurité durables

Sécurité

27. L'activité des milices du côté Timor oriental de la ligne de coordination tactique (la ligne de démarcation dont sont convenues l'ATNUTO et les forces armées indonésiennes en attendant qu'un accord officiel intervienne sur le tracé de la frontière) a continué de baisser. Au cours de la période considérée, il ne s'est produit que deux rencontres entre la composante militaire de l'ATNUTO et des individus non identifiés considérés comme hostiles; et il y a eu aussi un incident au cours duquel un soldat indonésien habillé en civil a essuyé des tirs dans le district de Covalima. Le nombre de personnes – membres de milices ou suspects – observées sur la ligne de coordination tactique a nettement diminué. Établir l'identité de ces personnes est toutefois devenu plus difficile; quant au commerce transfrontière illicite et aux cas de vol, ils n'ont fait qu'augmenter.

28. Les marchés illégaux établis à proximité de la ligne de coordination sont plus nombreux et plus étendus; ils posent aussi de sérieux problèmes de sécurité, divers groupes armés s'efforçant de les contrôler et de les régler à leurs propres fins. L'ATNUTO et les autorités indonésiennes ont récemment commencé à parler de l'établissement d'un régime frontalier en bonne et due forme entre le Timor oriental et l'Indonésie; elles y voient un élément essentiel de stabilisation à la frontière, mais qu'il faudra beaucoup de temps et de ressources pour mettre sur pied.

29. On continue à recevoir des informations faisant état d'activités de désinformation et de mesures d'intimidation dans les camps de réfugiés. Comme l'indiquait mon précédent rapport (voir S/2001/719, par. 58), la menace que font peser sur le Timor oriental le noyau de milices dures établies au Timor occidental persistera, pense-t-on, après l'accession à

l'indépendance. Les forces armées et la police indonésiennes ont lancé des opérations pour limiter la circulation de ces milices, en particulier pour restreindre les activités paramilitaires de tous ordres. Elles ont fait savoir qu'elles continuaient à ratisser les camps de réfugiés du Timor occidental à la recherche d'armes.

30. La composante militaire de l'ATNUTO et les forces armées indonésiennes ont signé un nouvel accord pour améliorer la coopération en matière de sécurité. Un « arrangement technique militaire » a été signé à Denpasar le 28 août, lors de la réunion intercommandements tenue par le commandant régional des forces armées indonésiennes, le général de division William da Costa, et l'ancien commandant de la force, le général de corps d'armée Boonsrang Niumpradit qui, au terme de sa période de service, a été remplacé par le général de corps d'armée Winai Phattiyakul. L'arrangement militaire technique remplace le Mémorandum d'accord du 11 avril 2000 et facilitera la concertation entre la composante militaire de l'ATNUTO et les forces armées indonésiennes pour ce qui est du partage de l'information et de la coordination des activités militaires au voisinage de la ligne de coordination tactique.

Crimes graves

31. Le 1er août, la Présidente de l'Indonésie, Megawati Soekarnoputri, a modifié le décret présidentiel du 23 avril 2001 portant création d'un tribunal spécial chargé de juger les auteurs de violations flagrantes des droits de l'homme au Timor oriental. Le nouveau décret a certes étendu la compétence de ce tribunal, mais il reste restrictif dans la mesure où elle se limite aux crimes commis en avril et septembre 1999, et ce, dans les seuls districts de Liquica, Dili et Covalima. De ce fait, plusieurs crimes retentissants commis en 1999 ne sont pas du ressort du tribunal. Il faut espérer que celui-ci se mettra bientôt à l'oeuvre et que le Gouvernement indonésien prendra les mesures nécessaires pour en étendre la compétence à tous les crimes commis au Timor oriental de janvier à octobre 1999, dans le domaine des droits de l'homme.

32. Il faut aussi espérer que la Cour suprême de l'Indonésie examinera bientôt les verdicts extrêmement indulgents qui ont été récemment rendus par une haute instance judiciaire de Jakarta à l'endroit de six hommes accusés du meurtre le 6 septembre 2000, au Timor occidental, de trois fonctionnaires du Haut

Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il faudrait en outre redoubler d'efforts pour assurer l'application des termes du Mémorandum d'accord au sujet de la coopération en matière juridique, judiciaire et des droits de l'homme qui a été conclu le 6 avril 2000 entre l'Indonésie et l'ATNUTO.

33. À l'heure qu'il est, le Parquet général du Timor oriental a présenté 32 actes d'accusation visant 62 personnes pour crimes contre l'humanité (meurtres et déportations à Same, district de Manufahi; meurtres, déportations et politique d'extermination dans l'enclave d'Oecussi, notamment) commis entre le 1er janvier et le 25 octobre 1999. Le fait que le crime d'extermination fasse maintenant l'objet de poursuites constitue un précédent. Treize affaires ont été portées devant le Groupe spécial d'enquête sur les crimes graves du tribunal de district de Dili. À ce jour, 11 jugements ont été rendus, dont l'un est en appel; les peines de prison prononcées s'échelonnent entre 7 et 15 ans. Le premier procès pour crime contre l'humanité intenté dans l'affaire de Los Palos (district de Lautem) arrive à son terme.

34. Le manque d'enquêteurs chevronnés, de procureurs, et de juges éprouvés cause des retards qui ont été critiqués par certains États Membres et groupes internationaux de défense des droits de l'homme. Le Bureau du Représentant spécial adjoint s'est attaqué à ce problème et joue un rôle direct dans l'organisation de ce qui sera le Groupe d'enquête sur les crimes graves. Si le Groupe dispose de toutes les ressources qui lui sont nécessaires, il devrait pouvoir achever d'ici au milieu de 2002 l'enquête et l'instruction portant sur 10 affaires de crimes contre l'humanité.

Réfugiés

35. Depuis mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2001/719), le HCR, l'Organisation internationale pour les migrations et l'ATNUTO, en étroite coordination avec l'Équipe spéciale indonésienne pour les réfugiés (au Timor occidental) ont facilité le rapatriement de plus de 2 600 réfugiés. Comme prévu, après les élections, le nombre de rapatriements, tant organisés que spontanés, a commencé à augmenter. En septembre 2001, 1 800 réfugiés sont rentrés chez eux, contre 603 en août. Dans le courant du mois de septembre, 994 personnes originaires du district d'Ainaro et 257 des districts de Covalima et Ainaro sont rentrées chez elles, via Salele (district de Covalima), dans le

cadre d'opérations organisées par l'ATNUTO. Dans les deux cas, la présence et l'appui de Xanana Gusmão ont été très précieux.

36. Depuis octobre 1999, 185 519 réfugiés sont revenus au Timor oriental; de 60 000 à 80 000 personnes sont toujours en Indonésie. Le Gouvernement indonésien a annoncé, qu'après décembre 2001 il ne fournirait plus d'assistance humanitaire aux réfugiés.

37. Il faut maintenant veiller prioritairement à ce que les réfugiés puissent regagner librement le Timor oriental, leur réinstallation librement consentie en Indonésie ne constituant qu'une deuxième possibilité. À ce propos, les mesures d'intimidation que les milices exerceraient sur les réfugiés ne laissent pas d'inquiéter.

38. Dans le rapport de la mission interorganisations d'évaluation de la sécurité au Timor occidental a été recommandée la conclusion d'un mémorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement indonésien, où seraient définies les responsabilités à assumer et les conditions à remplir en matière de sécurité. Alors seulement les institutions des Nations Unies, y compris le HCR, pourraient retourner au Timor occidental. Les négociations entre le Gouvernement indonésien et l'Organisation des Nations Unies se poursuivent.

Réconciliation

39. L'ATNUTO continue à préparer les populations des districts au retour des réfugiés, pour faciliter la réinsertion pacifique de ceux-ci et, à plus long terme, la réconciliation. On craint certes toujours qu'il s'exerce des représailles contre certains, mais jusqu'à présent les actes de violence sont peu nombreux.

40. Les auteurs de crimes graves devront comparaître devant les tribunaux, mais ceux qui ont commis des délits mineurs passeront devant la Commission vérité, réception et réconciliation. Celle-ci peut aussi tenir des audiences et recueillir des preuves tendant à jeter la lumière sur les faits survenus au Timor oriental entre le 25 avril 1974 et le 25 octobre 1999. Elle a un mandat de deux ans, fera rapport au gouvernement et, sur la base de ses constatations, lui présentera des recommandations. Les préparatifs d'établissement de la Commission sont bien avancés. La Commission sera composée essentiellement d'Est-Timorais; une unité d'assistance technique internationale lui apportera son concours et le financement de l'organe sera assuré par

des contributions volontaires, dont le montant n'a pas encore été fixé.

III. Développement économique et social

41. Le développement économique et social du Timor oriental a enregistré des progrès notables au cours de la période de transition. Les structures administratives mises en place par l'ATNUTO ont aidé un ensemble de partenaires menant des activités humanitaires ou de développement – États Membres et organisations internationales – à mettre en oeuvre d'importantes activités de coopération au développement et à la reconstruction sur l'ensemble du territoire. L'utilisation soigneusement ciblée des modestes fonds de contributions volontaires non engagés est d'une importance cruciale pour le relèvement des secteurs économique et social du territoire et pour l'atténuation de la pauvreté.

A. Économie

42. Des données précises sur le relèvement de l'ensemble de l'économie ne seront disponibles qu'au début de 2002, lorsque les comptes nationaux auront été arrêtés et l'enquête sur les ménages aura été achevée. Les évaluations macroéconomiques préliminaires indiquent que, comme l'avaient prévu le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, l'inflation reste faible et la croissance se poursuit – encore que cette dernière s'établisse à partir d'une base économique appauvrie.

43. Le redressement du produit intérieur brut (PIB) est alimenté par l'augmentation des dépenses publiques, la forte demande de services à Dili et la reprise soutenue de l'agriculture. Le relèvement des zones rurales a été plus lent que celui des zones urbaines et souffre de l'insuffisance des réseaux de transports, de la perte de marchés et du manque de crédit. Cette situation milite en faveur de forts investissements publics dans les zones rurales de manière à contrebalancer les investissements privés qui affluent dans la capitale. Les ressources naturelles de la mer de Timor devraient, de l'avis général, donner une forte impulsion à l'économie, mais l'incertitude quant à son ampleur justifie une certaine prudence et appelle à

ne pas fonder de trop grands espoirs sur ce secteur lors de la planification économique.

44. Les réductions de personnel et de dépenses de l'ONU auront inévitablement un impact négatif sur la croissance et il faudra peut-être engager des actions spécifiques, notamment dans le domaine de l'atténuation de la pauvreté et des réformes de structure, pour compenser la chute de l'emploi et des dépenses de consommation liées à la présence de l'ATNUTO. En août 2001, l'Administration transitoire a créé un groupe de travail composé de représentants du Gouvernement, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des institutions financières internationales pour évaluer l'ampleur et l'impact socioéconomique du retrait progressif de l'ATNUTO du Timor oriental et établir le calendrier de ce retrait; le Groupe d'experts devrait achever son rapport en novembre 2001 et proposer notamment diverses possibilités d'action pour atténuer les effets du retrait de l'ATNUTO.

45. Outre les distorsions temporaires liées à la présence internationale, il faudra également remédier à un certain nombre de contraintes structurelles qui font obstacle à une croissance durable, et dont les principales sont la législation relative aux droits de propriété et aux litiges fonciers ainsi que la mise sur pied d'un cadre réglementaire et commercial bien conçu. Pour avancer sur ces questions techniques, il faudra disposer d'experts internationaux qui pourront offrir un choix d'options aux dirigeants timorais.

B. Planification du développement

46. La Commission de planification qui vient d'être créée dans le cadre de l'Administration publique du Timor oriental préparera un plan à moyen terme des dépenses qui donne la priorité à la réduction de la pauvreté tout en assurant l'équilibre budgétaire. Les Timorais de l'Est seront associés à son élaboration par l'intermédiaire d'une commission consultative de la société civile pour le développement. Outre l'organisation d'une consultation nationale, des rapports sectoriels seront établis par les ministères. Le plan national de développement sera élaboré à partir de ces initiatives. Dans l'intervalle, les progrès enregistrés au cours de la période transitoire seront évalués par rapport aux principaux objectifs présentés dans le dernier rapport intérimaire du Secrétaire général (S/2001/719). Un rapport sur les réalisations

enregistrées au cours du trimestre s'achevant le 30 septembre 2001 est en cours d'élaboration par l'Administration publique du Timor oriental.

C. Agriculture

47. Le Timor oriental reste fortement dépendant de l'agriculture de subsistance pour subvenir aux besoins de la majorité de la population. La Division des affaires agricoles continue à axer ses efforts sur l'augmentation du rendement des cultures. Des études d'ingénierie pour les 14 réseaux d'irrigation en mauvais état ont été achevées et des fonctionnaires est-timorais suivent des cours de formation complets assurés par les donateurs. Les agriculteurs continuent de compter sur l'Administration pour les engrais nécessaires aux plantations de la saison pluvieuse de novembre. Un certificat de culture organique des produits agricoles, notamment du café, est en cours d'élaboration. Un plan stratégique de développement du secteur des pêches est mis en place et on sollicite des contributions supplémentaires de donateurs afin de fournir l'appui matériel et technique nécessaire à son exécution.

D. Infrastructure

48. La planification d'opérations viables après l'indépendance est déjà bien avancée dans un certain nombre de secteurs, mais d'autres se heurtent à de grandes difficultés pour exécuter leurs programmes avec les fonds dont ils disposent ou obtenir des sources de financement supplémentaires auprès de donateurs ayant déjà pris de lourds engagements financiers. Les recettes perçues par certaines divisions sont encourageantes, mais les perspectives de recouvrement à long terme restent incertaines.

49. Dans le secteur des transports, les principales routes ont été remises en état et rapidement rouvertes après les bouclages, mais les pluies et la circulation très dense (notamment les transports militaires de l'ONU) ont provoqué la dégradation de l'ensemble du réseau routier. Les travaux de réfection et d'entretien actuellement financés par les donateurs ne pourront être pris en charge par le budget sur le moyen terme. De même, pour maintenir l'application des normes internationales de l'aviation civile, il faudra disposer d'un fort appui technique hautement spécialisé.

50. Pour trouver une solution à long terme à l'importante question des télécommunications, l'Administration transitoire lance un appel d'offres pour un projet (formule construire-exploiter-transférer) de réhabilitation et d'exploitation du système. Dans le secteur de l'énergie électrique qui est d'une importance cruciale, on se heurte toujours à de graves problèmes de maintenance des systèmes de production qui ont été négligés depuis longtemps ou endommagés et détruits en septembre 1999.

E. Éducation

51. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans le secteur de l'éducation. Mais vu l'ampleur des dégâts qu'ils ont subis, les établissements scolaires auront besoin de bénéficier, bien après l'indépendance, de l'appui de programmes internationaux de développement afin de restaurer l'infrastructure et de pouvoir accueillir une population scolaire en expansion rapide et faire face à des taux de scolarisation croissants.

52. L'aide extérieure fournie pour la première année scolaire normale se déroulant sous l'égide de l'Administration transitoire a été d'une importance cruciale et jouera un rôle essentiel pour l'année scolaire qui commence. On procède actuellement au recrutement de 1 000 enseignants supplémentaires pour faire face à l'afflux d'élèves prévu. Les manuels et le mobilier scolaires devant être fournis dans le cadre du projet d'urgence pour l'ouverture des écoles ont été livrés et sont maintenant distribués aux écoles, et 2 370 salles de classe (soit 86 %) ont été remises en état au titre du projet. En outre, une carte scolaire complète a été dressée et cinq écoles pilotes sont en cours de construction.

F. Santé

53. Dans le secteur de la santé, des progrès sont réalisés dans le cadre d'une approche sectorielle visant à rétablir l'accès aux services de base et à mettre en oeuvre les politiques, systèmes et ressources humaines nécessaires à la création d'un système de santé viable. Des Timorais de l'Est prennent progressivement en main la gestion du secteur. Au total, 719 agents sanitaires est-timorais occupent actuellement des positions au niveau national et des districts et 630 agents supplémentaires sont en cours de formation.

Un plan destiné à permettre le transfert intégral de la gestion des services de santé actuellement assurée par des organisations non gouvernementales internationales aux équipes est-timoraises de gestion des services sanitaires de district a été élaboré. Un petit nombre de spécialistes étrangers ont été recrutés pour l'hôpital national de Dili, après que le Comité international de la Croix-Rouge en a remis la gestion à l'Administration.

54. Deux des quatre cycles de formation de formateurs de sages-femmes aux techniques d'accouchement sans danger et dans de bonnes conditions d'hygiène ont été menés à bien. Des ateliers portant sur l'établissement de normes en matière de soins obstétricaux et sur la nutrition ont été organisés à l'intention des superviseurs de district. Les premiers stages de formation à la gestion intégrée des maladies infantiles ont également été organisés et des directives relatives au traitement des symptômes des maladies sexuellement transmissibles ont été élaborées. Des contrats ont été passés pour la reconstruction de 22 centres de santé communautaires et la construction d'un centre d'approvisionnement en fournitures médicales est bien avancée. L'évaluation des capacités et besoins hospitaliers a été achevée et permettra de recenser les besoins en matière de reconstruction et de rénovation des établissements hospitaliers.

IV. Mission appelée à succéder à l'ATNUTO

A. Période de transition

55. Au cours des mois précédant l'indépendance du Timor oriental, l'ATNUTO s'attachera à modifier son effectif et sa configuration afin de répondre aux besoins de l'heure et de se positionner de manière à assurer une transition sans heurt ouvrant la voie au rôle de l'Organisation des Nations Unies après l'indépendance.

56. Sous réserve que la sécurité demeure stable, la composante militaire de l'ATNUTO commencera à être réduite en novembre, comme il est mentionné dans mon dernier rapport en date. Son effectif autorisé est de 8 950 soldats, dont 7 947 sont actuellement déployés. Le plan prévoit une force réduite de 5 000 personnes environ d'ici à l'indépendance. Des réductions proportionnées seraient apportées, à l'occasion des rotations, dans les unités de génie, de soutien sanitaire,

d'aviation et d'appui. Il est de même envisagé que la composante police civile, qui dispose actuellement d'un effectif autorisé de 1 640 personnes, soit réduite à 1 250 personnes d'ici à l'indépendance.

57. En même temps, les réductions du personnel de l'Administration publique du Timor oriental (anciennement Administration transitoire au Timor oriental), financé par les quotes-parts, qui ont été proposées en juillet, sont actuellement mises en oeuvre. À la fin de juillet, l'Administration publique disposait de 552 personnes recrutées sur le plan international et de 606 Volontaires des Nations Unies. À la fin de septembre 2001, l'ATNUTO avait déjà atteint l'objectif fixé pour octobre qui consistait à réduire de 35 % la présence civile; la réduction totale prévue de 75 % de l'effectif devrait être menée à bien d'ici à la fin de la période de transition. Cette réduction est assurée de manière échelonnée de manière à réduire au minimum les effets négatifs sur la prestation des services publics essentiels et sur l'économie locale, et à mettre en place une administration viable.

58. Sans préjuger des débats de l'Assemblée constituante, il est possible qu'il soit recommandé dans la Constitution de tenir des élections présidentielles avant l'indépendance. En pareil cas, il faudrait se mettre en quête de ressources supplémentaires afin que l'ATNUTO puisse assurer le bon déroulement du scrutin.

B. Plan concernant la mission appelée à succéder à l'ATNUTO

59. Dans sa résolution 1338 (2001), le Conseil de sécurité a demandé que lui soient présentées des recommandations détaillées concernant une présence internationale substantielle au Timor oriental après l'indépendance; ces recommandations devraient être élaborées en consultation avec le peuple est-timorais et en coordination avec les autres acteurs internationaux et bilatéraux pertinents, en particulier les institutions financières internationales et les fonds et programmes des Nations Unies. Comme il a déjà été signalé (S/2001/719, par. 53 et 54), la planification de cette présence a été entreprise sur le terrain, avec l'appui d'une cellule de mission intégrée à New York et en consultation avec les principaux intéressés.

60. Le plan prévoit une mission intégrée de maintien de la paix dirigée par un Représentant spécial du

Secrétaire général, qui comprendrait une composante militaire, une composante police civile et une composante civile réduite regroupant des experts qui fourniraient une aide cruciale à l'Administration est-timoraise naissante. Cette dernière composante sera essentielle pour assurer le fonctionnement du Gouvernement durant la période suivant immédiatement l'indépendance.

61. La nouvelle mission s'attachera avant tout à assurer la sécurité du Timor oriental ainsi que la viabilité et la stabilité de ses structures gouvernementales, afin que puisse être mené à bien le mandat confié à l'ATNUTO par le Conseil de sécurité. La mission partira du principe que les responsabilités opérationnelles devront être entièrement transférées aux autorités est-timoraises dès que cela sera possible. Un processus continu d'évaluation et de réduction des effectifs est donc envisagé durant une période d'environ deux ans, à compter de l'accès à l'indépendance.

Composante militaire

62. Comme il est noté plus haut, la composante militaire comprendra au moment de l'indépendance environ 5 000 soldats, dont 120 observateurs militaires. Le secteur ouest continuerait de disposer d'un groupe de deux bataillons dotés d'un état-major de secteur. L'enclave d'Oecussi conserverait un bataillon et les secteurs du centre et de l'est n'auraient plus qu'un seul bataillon mobile. D'autres réductions échelonnées se produiront pendant la durée de la nouvelle mission, sous réserve de l'évaluation des conditions de sécurité et des progrès accomplis dans la mise en place de la Force de défense du Timor oriental (FDTO).

63. La reconfiguration de la structure prévoit une force extrêmement mobile afin de faire face aux éventuelles menaces extérieures, qui conserverait néanmoins une certaine marge de manoeuvre pour assurer la sécurité intérieure. La composante militaire de la mission de l'après-ATNUTO aura pour tâche d'aider à maintenir un climat de sécurité au Timor oriental, en coopération avec la FDTO, la police civile des Nations Unies et l'Administration publique du Timor oriental.

64. Dans la zone frontalière, la composante militaire de la mission continuerait à prendre des mesures afin d'entraver la constitution de groupes armés illégaux et d'assurer la sécurité en attendant que la FDTO soit

pleinement opérationnelle. Elle assurerait aussi directement la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies. Les observateurs militaires joueront un rôle essentiel en maintenant la liaison avec les forces de l'Indonésie et du Timor oriental.

65. En ce qui concerne la mise en place de la FDTO, il est envisagé de déployer en juin 2002 un bataillon qui, après son entraînement initial, serait prêt à accomplir des tâches opérationnelles dans le secteur est. Un deuxième bataillon serait à pied d'oeuvre à la fin de 2003. Toutefois, le calendrier de la mise en place de la FDTO pourrait être raccourci sous réserve que les donateurs fournissent des fonds pour couvrir les dépenses d'équipement. Il est prévu que le Timor oriental prenne le relais d'ici au milieu de 2004 au plus tard.

Composante police civile

66. L'ONU poursuivra ses activités de police afin de veiller à ce que le Service de police du Timor oriental (SPTO) devienne une institution crédible, responsable et professionnelle. Tirant les enseignements d'autres opérations, la composante police civile de la mission aura pour principal objectif de renforcer la capacité et l'intégrité du Service et de son personnel.

67. La composante police civile sera dirigée par un chef de la police recruté sur le plan international et continuera d'assurer un double rôle : le maintien de l'ordre et la mise en place du SPTO. Au rythme des activités actuelles de formation et d'entraînement, l'ATNUTO estime que 1 500 policiers est-timorais devraient être déployés d'ici au 31 janvier 2002.

68. Il avait été envisagé au départ que le SPTO comprenne au total 3 000 personnes, mais il est possible que ce chiffre soit réduit en fonction des consultations actuelles avec le nouveau Gouvernement est-timorais et des décisions que prendra celui-ci. Des réductions correspondantes pourraient être alors apportées à la composante police civile des Nations Unies. De plus, les réductions devraient se poursuivre pendant toute la durée de la nouvelle mission à mesure que le SPTO acquerrait la capacité d'assumer toutes les responsabilités qui lui étaient confiées.

69. Les membres de la police civile, principalement chargés au départ de faire des patrouilles et de jouer un rôle tactique, s'occuperont par la suite de l'encadrement, de la gestion et de l'administration. Pour atteindre les objectifs de la mission, il sera

essentiel que les effectifs comprennent des membres d'une police civile internationale suffisamment qualifiés ainsi que des experts de l'administration civile. Le SPTO dispose d'une infrastructure rudimentaire, sans cadre logistique ni administratif, et continue d'être presque entièrement tributaire des moyens de l'ATNUTO pour les transports, les communications et l'administration. Lorsque l'ATNUTO réduira sa présence, il sera essentiel pour la viabilité du SPTO que des ressources supplémentaires, qui ne pourront pas être transférées de l'ATNUTO, soient assurées par les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

70. La composante police civile aura pour ultime objectif d'homologuer tout le personnel de police est-timorais et d'approuver toutes les structures institutionnelles de la police sur le terrain et au quartier général national.

71. Étant donné que la stratégie et le plan de mise en oeuvre de la nouvelle mission dépendra dans une très large mesure du succès de la préparation de la FDTO et du SPTO qui prendront le relais pour assurer la sécurité extérieure et la sécurité intérieure respectivement, il est absolument essentiel que ces deux entités soient dotées de fonds suffisants et que leurs opérations puissent être imputées au budget de la nouvelle administration. Je lance un appel aux États Membres pour qu'ils appuient à cet effet, à l'intention des deux entités, un programme d'équipement rationnel, suffisant et viable.

72. La présence dans un Timor oriental indépendant d'une police civile des Nations Unies chargée de remplir des fonctions de maintien de l'ordre est un cas sans précédent, au sujet duquel il faudra envisager avec soin des dispositions en matière de gestion et de contrôle. Il est manifeste que cette responsabilité doit continuer d'incomber à mon Représentant spécial. Le chef de la police est-timoraise se concentrerait sur la mise en place de la force de police nationale et serait responsable de ses membres sur le plan administratif, mais assumerait uniquement le commandement opérationnel au moment du transfert de responsabilités par l'ONU. Les détails des dispositions proposées seront mis au point en consultation avec le Gouvernement est-timorais et figureront dans mon prochain rapport au Conseil de sécurité.

Composante civile

73. Comme dans toutes les missions de maintien de la paix, la composante civile devrait comprendre le personnel organique nécessaire pour seconder mon Représentant spécial. Elle inclurait aussi une présence en matière de droits de l'homme, à Dili et dans les divers districts, ainsi qu'un groupe d'enquête sur les crimes graves et une présence réduite pour assurer la liaison en Indonésie. Je pense que les fonctions dudit groupe devraient continuer d'être financées au moyen des quotes-parts afin de contribuer à la tâche essentielle consistant à traduire en justice les auteurs de crimes graves commis en 1999. Cela correspond aux priorités établies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1319 (2000), ainsi qu'aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, dans lequel il est souligné que le Conseil de sécurité devrait autoriser des ressources suffisantes « quand il y va de la justice, de la réconciliation et de la lutte contre l'impunité » (A/55/305-S/2000/809, par. 39). Il ne devrait pas être fait obstacle aux progrès dans ce domaine, qui est intrinsèquement lié au processus de réconciliation. La plupart des enquêtes seront menées à bien d'ici au milieu de 2002, mais les procès eux-mêmes ne se dérouleront qu'une année plus tard.

74. En outre, une assistance civile extérieure sera nécessaire pour appuyer le fonctionnement sans interruption de la nouvelle administration. Il est actuellement fait appel à des arrangements volontaires ou bilatéraux afin de répondre dans toute la mesure possible à cet impératif. Des consultations ont été également engagées avec les organismes des Nations Unies afin de voir quel type d'assistance ils seraient en mesure de fournir au moment voulu. Toutefois, l'expérience a montré que les apports de ressources pouvaient se faire attendre, voire ne pas se matérialiser, en raison de l'évolution des priorités des donateurs et de l'apparition de nouvelles demandes. Les contributions volontaires ont déjà atteint leurs limites au Timor oriental; de plus, les deux principaux fonds d'affectation spéciale n'ont pas encore été entièrement dotés et les organismes des Nations Unies connaissant d'importantes contraintes.

75. Dans mon rapport précédent, j'ai expliqué qu'il serait nécessaire de maintenir, au sein de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO, toute une équipe de spécialistes civils chargés d'offrir une assistance indispensable au nouveau gouvernement, d'une part en

formant leurs homologues et d'autre part en assurant le fonctionnement quotidien du gouvernement. Un travail considérable a été consacré au processus de planification, qui n'est pas encore terminé. Il comprend des consultations approfondies avec les Timorais, dans la mesure où le succès du plan exige que tous les intéressés aient une idée très claire de l'ampleur et des caractéristiques de l'assistance requise. Les besoins continuent d'être analysés sur place; ainsi, le PNUD procède à un inventaire des compétences, qui devrait être terminé dans les semaines à venir.

76. Des précisions devront encore sans doute être apportées aux plans, mais l'Organisation des Nations Unies a recensé une centaine de fonctions essentielles, pour lesquelles il n'existe pas de spécialistes locaux, mais qui sont indispensables à la stabilité et au fonctionnement du gouvernement; il faudra donc qu'un financement assuré soit offert pour ces fonctions pendant une brève période après l'indépendance, de façon que le mandat du Conseil de sécurité puisse être mené à bien et que les investissements déjà faits ne soient pas compromis. Les deux tiers des spécialistes serviraient de « mentors » (offrant conseils et formation) et un tiers exerceraient directement des fonctions opérationnelles. Ils seraient affectés essentiellement aux domaines suivants : finances publiques et banque, justice, infrastructure, et services centraux et services communs nécessaires au fonctionnement du gouvernement.

77. Près de la moitié des postes seraient dans le secteur financier, la majorité des intéressés travaillant au Ministère des finances, dans les domaines de la gestion, de l'administration, des recettes, des politiques fiscales, des douanes, du trésor, de l'établissement du budget et de l'audit. La capacité locale dans le secteur des finances est en effet rudimentaire et un système de gestion financière stable sera indispensable à la survie du futur gouvernement ainsi qu'à la bonne utilisation des fonds offerts par les donateurs. Un certain nombre d'experts seraient affectés au Bureau central des paiements, exerçant diverses fonctions liées à la gestion et à la supervision, à la comptabilité, à l'économie, à la garde des coffres, aux règlements, à l'administration de réseau et à l'administration générale.

78. Comme on l'a déjà indiqué, le pays manque de juristes expérimentés ainsi que des infrastructures nécessaires et le secteur de l'administration de la justice doit être renforcé. Dans le domaine judiciaire, la

mission qui succéderait à l'ATNUTO comprendrait des juges de cour d'appel, des conseillers spéciaux, des administrateurs judiciaires, des avocats commis d'office ainsi que des conseillers et des formateurs du personnel pénitentiaire.

79. D'autres tâches civiles essentielles assurées par la mission consisteraient à renforcer l'administration interne (gestion des ressources humaines, conservation des archives et administration de district) ainsi que le secteur de l'infrastructure (aviation civile, transports maritimes, questions foncières et droits de propriété). Des experts renforceraient aussi la capacité en matière de gestion, d'achats, d'approvisionnement et d'inventaire dans le domaine critique des services administratifs centraux, toute carence dans ce domaine risquant d'immobiliser d'autres secteurs du gouvernement. Ils aideraient aussi à rédiger des textes législatifs et à veiller à ce que ceux-ci soient conformes aux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Enfin, des conseillers seraient nécessaires pour aider le nouvel État à compiler des informations démographiques, mener les affaires étrangères, formuler une politique économique, coordonner l'action des donateurs et soutenir le processus décisionnel des organes constitutionnels.

80. Étant donné l'ampleur sans précédent du mandat confié à l'ATNUTO et étant donné aussi la nécessité de construire l'administration en partant de zéro, il faudra sans aucun doute d'autres formes d'assistance extérieure pour que d'autres services puissent fonctionner. Avec l'aide du PNUD, l'Administration transitoire a établi un cadre global de gouvernance et de gestion du secteur public, identifiant les domaines prioritaires, à court, moyen et long terme, qui devraient être financés à l'aide de contributions volontaires. À l'issue d'entretiens avec des membres du Cabinet et des chefs de division de l'Administration, environ 135 fonctions, en plus de celles qui sont énumérées ci-dessus, ont été considérées comme essentielles à l'efficacité du nouvel État. Je prie instamment les donateurs de contribuer généreusement à répondre à ces besoins.

V. Questions financières

81. Comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent (S/2001/719, par. 61), l'Assemblée générale, par sa résolution 55/228 B du 14 juin 2001, m'a autorisé à engager des dépenses d'un montant brut ne

dépassant pas 282 millions de dollars pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2001, afin de répondre aux besoins de l'ATNUTO. Le projet de budget de l'ATNUTO pour la période allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 est en cours d'élaboration et il sera examiné par l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa cinquante-sixième session. Les incidences financières de la création d'une mission qui succéderait à l'ATNUTO seront présentées ultérieurement lorsque j'aurai terminé la mise au point de mes recommandations.

82. Au 30 septembre 2001, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de l'ATNUTO depuis la création de celle-ci le 1er décembre 1999 s'élevait à 395,6 millions de dollars. Le montant total des quotes-parts non acquittées pour toutes les opérations de maintien de la paix s'élevait à 3 281 600 000 dollars.

VI. Observations et recommandations

83. En réfléchissant aux besoins de la mission appelée à succéder à l'ATNUTO, on ne doit pas perdre de vue que l'Administration transitoire est entrée en fonction il y a deux ans, au lendemain de la destruction totale de l'infrastructure et de toutes les institutions gouvernementales du Timor oriental. Celui-ci ne disposait que d'une base restreinte sur le plan des ressources humaines par suite de l'insuffisance des possibilités et des activités de formation offertes, base qui a été encore réduite par la fuite de nombreux fonctionnaires. De ce fait, le mandat confié par la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité, qui consistait à mettre en place une administration civile nationale, à aider à créer des services civils et sociaux et à appuyer le renforcement des capacités en vue de l'autonomie, était d'une ampleur sans précédent.

84. Dans un rapport que j'ai présenté récemment au Conseil de sécurité sous le titre « Pas de sortie sans stratégie : la prise de décisions au Conseil de sécurité et la clôture ou la transformation d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies » (S/2001/394), tout en notant l'importance de mener à terme les activités d'une opération de maintien de la paix, j'ai ajouté, à propos du Timor oriental, ce qui suit : « Le principal défi à relever dans le cas du Timor oriental est de faire en sorte que n'aient pas été inutiles, faute d'une attention et d'un appui suffisants de la communauté internationale au nouvel État, les

sacrifices considérables consentis par les Timorais, l'investissement substantiel de la communauté internationale, et finalement la coopération des parties, qui est la condition même d'une transition réussie vers l'indépendance. Cela dit, il importe également de passer le plus rapidement possible, mais de façon responsable, à une formule plus normale d'aide au développement.» (idem, par. 43). Le Président du Conseil de sécurité a précisé, dans une note (S/2001/905) faisant suite à ce rapport, que les membres du Conseil convenaient qu'un des principaux critères à appliquer dans la prise d'une décision concernant la réduction ou le retrait d'une opération de maintien de la paix consistait à savoir si elle s'était acquittée de son mandat avec succès. Ils se sont engagés à réfléchir aux autres préoccupations évoquées dans mon rapport.

85. C'est donc dans ce contexte que je présente les propositions exposées à la partie IV ci-dessus au Conseil de sécurité pour qu'il les examine et les approuve. Étant donné qu'il est souhaitable de s'appuyer, dans toute la mesure possible, sur une « formule plus normale d'aide au développement », le plan prévu pour la mission appelée à succéder à l'Administration transitoire indique des tâches essentielles qui sont cruciales pour protéger les progrès réalisés jusqu'ici. Il importera cependant au plus haut point de le compléter par des arrangements multilatéraux et bilatéraux.

86. Comme il est indiqué plus haut aux paragraphes 61 et 76, ces tâches essentielles seront accomplies par le personnel international pendant deux ans ou moins après l'accès à l'indépendance, les responsabilités étant progressivement transférées aux Timorais durant cette période. Je me propose, à cet égard, d'écrire sous peu au Président du Conseil de sécurité, afin de recommander une date pour l'indépendance du Timor oriental, après avoir consulté mon Représentant spécial et l'Assemblée constituante, qui est actuellement saisie de la question. La mission appelée à succéder à l'Administration transitoire serait établie à cette date; le mandat de l'ATNUTO devra donc être prolongé en conséquence.

87. Il va de soi que la responsabilité initiale d'établir un État du Timor oriental viable appartient à son peuple. Les Timorais ont amplement démontré leur volonté de s'atteler à cette tâche par l'imagination dont ils ont fait preuve, les sacrifices qu'ils ont consentis et la détermination qu'ils manifestent. Je demande

instamment au Conseil de sécurité de veiller à ce que ces fondations soient fermement mises en place et de consolider la contribution remarquable qu'il a déjà apportée à cette entreprise historique.

